

Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)

L'ambulancier assure en binôme les transports sanitaires programmés ou urgents des patients d'un établissement de soins, de cure et de réadaptation. Il est à la fois un soignant et un auxiliaire médical ayant de très larges compétences. Il est un maillon essentiel de la chaîne de soins. Le métier d'ambulancier est en profonde mutation et en développement du fait du vieillissement de la population et du redécoupage de l'offre sanitaire. De fait, il présente un taux d'employabilité supérieur à 90%.

Objectifs

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient
- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Public concerné et pré-requis

Conditions d'accès à la formation :

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour présenter un dossier d'admissibilité.
- Satisfaire aux conditions d'admissibilité et d'admission décrites dans l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions

de formation de l'auxiliaire ambulancier.

- Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :
- Personnes en formation initiale / Personnes en contrat d'apprentissage
- Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi – Ambulanciers en poste

Programme

- Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions (175h)
- Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (210h)
- Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière (28h)
- Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention (35h)
- Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques (105h)
- Suivi pédagogique : 3h
- Stages
 - 2 semaines : parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)
 - 2 semaines : entreprise Transport sanitaire
 - 3 semaines : structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale

- Débouchés : Dès l'obtention de son diplôme, l'ambulancier peut travailler dans le secteur public hospitalier, le secteur privé (entreprises de transport sanitaire) ou associatif.
- Suites de parcours : Après l'obtention du diplôme d'État d'ambulancier, il est possible d'accéder aux formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social avec dispenses ou allègement de parcours. Il est possible d'accéder à la formation d'infirmier sous condition de justifier de 3 années d'expérience professionnelle et après réussite aux épreuves de sélection.

Votre intervenant

- Formateurs permanents.
- Professionnels en activités (chefs d'entreprise de transport sanitaire, ambulanciers, infirmiers, sagefemme, médecins, psychologues, aides-soignants, ergonomes, etc..).

Notre démarche pédagogique

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

Le + de la formation

Mises en situations pratiques simulées

En savoir plus

IFA Bordeaux :

- Document à télécharger [ICI](#)

IFA Brest :

- Document à télécharger [ICI](#)

IFA Versailles :

- Document à télécharger [ICI](#)

Plus d'informations sur les équivalences, passerelles et/ou possibilités de valider un/des bloc(s) par VAE ? Consultez ci-après l'[arrêté du 11 avril 2022 : Titre V – Articles 28 à 30](#)

Le tarif appliqué dépend de votre dispositif de financement. Davantage d'informations sur notre page dédiée : <https://www.formasante.fr/deroule-formation/>

Dans tous les cas, nous consulter !

Evaluation

- Le diplôme d'État d'ambulancier est délivré par la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Pour en savoir plus : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

- Tout au long du cursus, les stagiaires doivent satisfaire à l'ensemble des évaluations en formation et des compétences en stage. Chaque bloc de compétences du DEA est évalué tout au long de la formation par différentes épreuves : Epreuves simulées, études de situations, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, évaluation de stage, épreuves orales.
- Une évaluation de la satisfaction est systématiquement réalisée auprès de chaque stagiaire à l'issue du cursus.

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

En 2022, 7 sessions déployées dans nos 3 IFA. Un taux de satisfaction de 93.97% et un taux de recommandation de 99.43%

FORMATION INITIALE

Durée : 801 Heures **Jours** : 115 jours

Tarif : Nous consulter

Bordeaux

Date(s) :

En initiale :

- DATE DE SESSION : 22/08/2025 au 28/01/2026
- CLOTURE INSCRIPTION pour l'ADMISSIBILITÉ : 20/06/2025 et pour l'ADMISSION : 04/07/2025
- EPREUVE ADMISSIBILITÉ SUR DOSSIER : du 23 au 27/06/2025
- EPREUVE ADMISSION : du 15 au 18/07/2025
- DATE BUTOIRE POUR LE STAGE DE 70H : 11/07/2025

En apprentissage :

- DATE DE SESSION : 10 février 2025 au 29 janvier 2026
- CLOTURE INSCRIPTION : 20/12/2024

Brest

Date(s) :

DEA en formation initiale

- Du 01 septembre 2025 au 13 février 2026 (pré rentrée 29 août 2025).

DEA en apprentissage / contrat de professionnalisation

- du 10 février 2025 au 27 mars 2026

[Demande de contact](#)

Dernière modification le 21 janvier 2025 à 17h22

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr